

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil douze, le 12 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

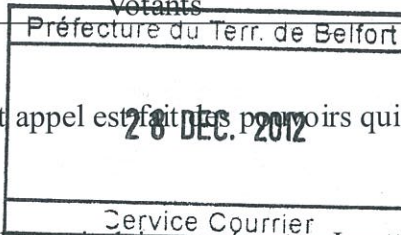
Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Claudine SARRET, Nicolas PETERLINI, **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Jean LOCATELLI, Bernard LAVAL, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Nicolas PETERLINI, Gérard FESSELET à Sylvie MANZONI, Claude GIRARD à Jean-Claude TOURNIER, Pierre OSER à André HELLE, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET.

Assistaient à la séance : Messieurs Claude BRUCKERT, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Hervé FRACHISSE, Eric GILBERT, Jean-Louis HOTTLET, Maurice NICOUD.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
6 décembre 2012	6 décembre 2012	En exercice	32
		Présents	24
		Votants	27



Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2012-07-50 Budget assainissement-Intégration Actif/Passif de la commune de FROIDEFONTAINE

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Vu la loi n° 201061563 en date du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment l'art 60 II ;

Vu l'arrêté préfectoral n° I431 du 21 décembre 1999 portant création de la Communauté de Communes du Sud Territoire et ses arrêtés modificatifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 99 12 29 1 467 du 29.12.1999 portant création de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et ses arrêtés modificatifs ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2011363-0003 du 29 décembre 2011 arrêtant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale;
Vu l'arrêté de projet de périmètre de M. le Préfet en date du 20 juin 2012
Vu l'art 5211-18 et s et l'art 5211-25 et s. du CGCT portant le retrait et l'extension des périmètres de Communautés de Communes ;
Vu les décisions des communes en date du 30 mars 2012 portant acceptation de son retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et de son intégration en date du 1^{er} janvier 2013 à la Communauté de Communes du Sud Territoire ;
Vu l'acceptation du SDCI par la communauté de Communes de la Bourbeuse et du retrait de la commune de FROIDEFONTAINE ;
Vu l'acceptation de la Communauté de Communes du Sud Territoire par délibération en date du 6 septembre de l'intégration de la commune de FROIDEFONTAINE à son périmètre,
Vu la délibération concordante de la commune de FROIDEFONTAINE acceptant les transferts d'actifs et passifs.

La commune de FROIDEFONTAINE doit opérer son retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse. Après une période d'échanges avec la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et en partenariat avec la Communauté de Communes du Sud Territoire ayant permis un accord sur les éléments de reprise et leurs critères de quote-part, il est convenu des critères de répartition de l'actif et passif repris suivants ainsi que des biens clairement identifiés au titre du budget assainissement de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

Le critère principal de reprise ou de non reprise est fixé comme l'appartenance territoriale ou non au territoire de la Commune.

Il est convenu que l'ensemble des biens et passif seront transmis à travers les procédures de transfert de compétence ou / et de mise à disposition sous la responsabilité et la propriété de la Communauté de Communes du Sud Territoire en date de l'intégration de la commune de FROIDEFONTAINE à cette dernière.

Pour les éléments afférents au **budget annexe assainissement** de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

Concernant l'actif de la Communauté de Communes de la Bourbeuse :

L'actif total de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse ressort à sa valeur nette comptable à : 6 854 439,90 €.

Le transfert d'actifs repris par la commune de FROIDEFONTAINE, évalué à sa valeur nette comptable au 31 décembre 2011 sur le critère de reprise territoriale, est établi au montant de 2 831,50 €

Transferts établis :

La commune de FROIDEFONTAINE accepte de se voir transférer les biens indiqués en annexe 1 au titre de la compétence assainissement.

Il est opéré une reprise sur les opérations dite territoriales de manière intégrale. Concernant les opérations dites « partagées », la reprise se réalise selon une répartition en priorité territoriale. En

cas d'impossibilité, elle est basée sur la moyenne 3 ans (2009-2011) des mètres cube vendus sur la commune rapporté sur le volume total vendu.

Actifs conservés à l'usage de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

La commune de Froidefontaine accepte que la communauté de communes du Bassin de la Bourbeuse conserve les biens listés individuellement en annexe n°2 pour une valeur nette comptable de :

- 4 617 046,71 € (VNC au 31/12/2011) selon les critères territoriaux d'emploi pour les biens maintenus intégralement
 - 522 166,70 € (VNC au 31/12/2011) selon les critères territoriaux d'emploi pour les biens partagés territorialement
- soit un total de 5 139 213,41 € conservé après les transferts consolidés de toutes les communes « sortantes ».**

Concernant le passif de la Communauté de Communes de la Bourbeuse :

Le passif total de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse ressort à sa valeur nette comptable à : 6 047 115,24 €.

Le transfert de passif repris par la commune de FROIDEFONTAINE, listé en annexe 1, évalué à sa valeur nette comptable au 31 décembre 2011 sur le critère de reprise territoriale, est établi au montant de 9 818,51 €.

La Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse conserve les éléments de passifs, listés individuellement en annexe n°3 présents au budget de l'assainissement pour un montant de 3 764 544,88 euros.

Le transfert sera mis à jour des chiffres de la gestion 2012.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

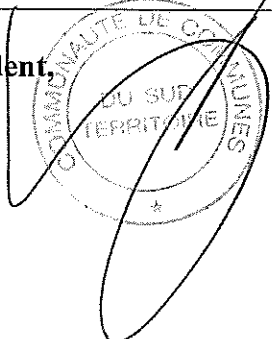
- les éléments de transfert de l'actif et de passif propre au retrait de la commune de la Communauté de Communes de la Bourbeuse listés dans la présente délibération ainsi que les quotités de partages ;
- que la commune de FROIDEFONTAINE et la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse renoncent conjointement à toute indemnisation, soulte ou autre forme de compensation quant aux écarts budgétaires ou comptables générés par les éléments de partage sujet de la présente délibération ;
- que la commune de FROIDEFONTAINE renonce à tout droit sur les résultats des budgets SPIC et autre indemnisation en contre partie du maintien dans les budgets (général et annexes) de la Communauté de Communes de la Bourbeuse de l'ensemble des inscriptions, droits et montants présents dans les comptes de tiers (clients et fournisseurs), eux-mêmes issus de la gestion antérieure au 01/01/2013 de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse.
- de recevoir les éléments d'actifs matériels et leurs accessoires à travers un Procès-verbal de mise à disposition à la Communauté de Communes du Sud Territoire en date de 1er janvier 2013.
- d'autoriser le Président à signer les conventions, les PV de mise à disposition et tout document financier, administratif ayant trait au retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse comme à l'intégration au sein de la Communauté de Communes du Sud Territoire ;

- le transfert de l'ensemble de l'actif et du passif transféré et des contrats en cours à la Communauté de Communes du Sud Territoire dans la limite de ses compétences en date du 1er janvier 2013.
- d'autoriser le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget assainissement collectif.
- d'autoriser le Président à exécuter et signer tous les actes administratifs, juridiques, et financiers pour la mise en œuvre du transfert.

En annexe :

Etat des biens conservés par la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbouse.

Etat consolidé de l'actif et du passif transféré ou mis à disposition de la Communauté de Communes du Sud Territoire consolidé.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur. Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28 DEC. 2012 Et publication ou notification le 28 DEC. 2012 Le Président, 	Le Président, 
--	---

Préfecture du Terr de Belfort

28 DEC. 2012

Service Courrier

ACTIF NON REPRIS ET CONSERVE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE LA BOUILLEUSE
ANNEXE 2

PART NON REPRIS suite aux partages				
Désignation	Partielle ou non reprise	Date	V. Origine	VNC 31/12/2011
Etudes SDA			27 859,16 €	11 566,53 €
travaux sur 6 fr. Berton - Montreux			218,00 €	425,33 €
signalétique 15 Pl.			1 149,50 €	499,59 €
réseau rond place à Montreux - Brailly			761 072,97 €	243 975,03 €
				278 692,23 €
				256 465,53 €
				522 166,70 €

TOTAL ACTIF NON REPRIS : 5 139 213,41 €

ACTIF NON REPRIS				
Désignation du bien	Date entrée	V. origine	VNC	
Réseau fournaissances - Montreux	31/12/2000	363 212,61 €	290 576,61 €	
Réseau Montreux	31/12/2000	164 051,54 €	131 243,54 €	
Donner 140 Step Nord	02/12/2001	149,95 €	0,00 €	
Aménageur local 1000	26/06/2001	310,47 €	29,98 €	
Mobilier bureau services techniques MSS	12/12/2011	106,46 €	148,73 €	
Mobilier bureau	01/01/2001	302,35 €	70,73 €	
2 ordinateurs + scanner	19/12/2001	3 022,35 €	5,00 €	
Pompe step fournaissances	28/06/2001	2 312,92 €	629,98 €	
Traverse assésissement	19/09/2001	1 052,07 €	494,07 €	
étude terrain mobilier	19/09/2001	1 494,00 €	1 494,00 €	
ordinateur 12 pouces	19/09/2001	5,17 €	0,00 €	
Sélecteur mobile	06/09/2002	28,00 €	0,00 €	
Mobilier bureau services techniques MSS	06/09/2002	210,00 €	70,00 €	
Pompe 1000 CP 3085 step fournaissances	23/07/2005	1 302,00 €	510,00 €	
équipement CTS	26/06/2002	316,89 €	0,00 €	
Appareil plans assésissement	10/09/2003	352,00 €	35,00 €	
Pompe tondeuse step Montreux	29/04/2003	523,00 €	265,00 €	
Pompe tondeuse step Montreux	02/12/2003	523,00 €	265,00 €	
Terrain step Montreux	18/11/2003	9 200,00 €	9 200,00 €	
égoutteurs	31/08/2005	885,70 €	412,70 €	
section plus ordinateur	28/07/2005	250,00 €	0,00 €	
Acq-sci ordinateur portable	06/07/2005	317,72 €	0,00 €	
meuble 180x70	14/04/2005	693,50 €	195,50 €	
ordinateur portable	06/07/2005	1 495,63 €	0,00 €	
Idénitric	14/04/2005	93,23 €	27,23 €	
travaux fournaissances	31/08/2005	4 250,76 €	3 763,76 €	
calodiffusez	20/09/2006	39,00 €	0,00 €	
Lampe de bureau	24/07/2006	174,60 €	0,00 €	
Infirmités	24/07/2006	38,45 €	0,00 €	
ordinateur	15/11/2006	127,50 €	95,50 €	
ordinateur - services assésissement	31/08/2006	1 261,00 €	0,00 €	
parties step fournaissances	04/10/2006	370,00 €	148,00 €	
Pompe DP 3085MT471 PF fournaissances	24/07/2006	1 958,61 €	1 178,61 €	
Pompe DS 3085 MT 471	14/09/2006	1 414,49 €	850,49 €	
vue chemin de fer Montreux	03/09/2006	31 065,00 €	27 953,00 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	24/07/2006	1 956,00 €	1 784,00 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	15/11/2007	55,01 €	0,00 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	31/12/2007	5 012,00 €	0,00 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	31/12/2007	7 800,00 €	0,00 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	12/09/2007	2 050,27 €	0,00 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	02/06/2007	1 392,53 €	0,00 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	31/12/2007	67,31 €	0,00 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	03/10/2007	790,00 €	0,00 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	03/10/2007	43 800,00 €	16 425,00 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	03/10/2007	111 500,00 €	53 029,67 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	31/12/2007	611 365,57 €	333 022,67 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	09/05/2009	225,00 €	0,00 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	09/05/2009	225,00 €	0,00 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	11/12/2008	250,00 €	0,00 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	14/09/2008	250,00 €	0,00 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	14/12/2008	241,33 €	0,00 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	21/09/2009	1 293,96 €	741,96 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	11/09/2009	127,20 €	0,00 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	12/09/2008	6 770,00 €	6 322,00 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	31/12/2008	1 100 246,69 €	1 649 266,69 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	31/12/2008	611 568,67 €	568 648,67 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	12/11/2008	194,00 €	194,00 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	10/07/2008	1 615,00 €	1 615,00 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	26/03/2009	1 495,00 €	1 338,00 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	29/05/2009	100,00 €	0,00 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	20/03/2009	255,43 €	0,00 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	31/12/2009	312 582,56 €	772 138,56 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	09/07/2009	20 200,00 €	18 903,00 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	16/01/2009	702,67 €	702,67 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	31/12/2010	149,65 €	0,00 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	04/03/2010	1 013,00 €	311,00 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	04/08/2010	1 343,03 €	48,08 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	15/03/2010	1 302,00 €	1 130,00 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	31/12/2010	24 676,04 €	23 855,04 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	22/06/2011	800,00 €	400,00 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	26/07/2011	425,34 €	213,34 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	18/01/2011	136,00 €	68,00 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	04/07/2011	1 279,00 €	553,00 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	07/02/2011	4 674,00 €	4 363,00 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	18/01/2011	2 487,50 €	2 322,50 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux	07/02/2011	26 792,34 €	26 396,34 €	
Arrière rue chemin fer - Montreux		5 167 817,85 €	4 617 046,71 €	

EXHIBIT 1

[illegible]

PASSIF NON REPRIS ET CONSERVE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE LA BOURBEUSE
ANNEXE 3

PASSIF NON REPRIS

Objet de la dépense	Date	Montant de l'emprunt	Montant au 1er janvier
Assainissement Foussemagne	31/12/2000	8 221,27 €	5 189,81 €
Construction step Nord	31/12/2000	230 600,00 €	161 420,00 €
construction réseau nord phase 1	03/12/2001	435 145,00 €	362 620,85 €
construction réseau nord phase 1	28/06/2001	74 600,00 €	52 220,00 €
construction réseau nord phase 1	18/12/2011	400 000,00 €	350 764,56 €
réseau nord phase 2	01/01/2001	310 000,00 €	295 876,80 €
Avance STEP N°SUB1	01/01/2006	300 000,00 €	180 000,00 €
Subv ext Construction STEP Nord	01/01/2009		324 343,00 €
Subv ext Construction bassin 1	01/01/2009		310 540,00 €
Sub ext construction bassin 2	01/01/2009		510 539,00 €
Sub ext réseau nord phase 1	01/01/2009		485 395,40 €
Sub ext réseau nord phase 2	01/01/2010		87 245,00 €
			3 126 154,42 €

PASSIF NON REPRISE suite aux partages

Objet de la dépense	Date	Montant de l'emprunt	Montant au 1er janvier	part reprise 7 communes	part restante non reprise
Financement étude AC	P	67 107,44 €	48 775,81 €	20 222,45 €	28 553,36 €
Réhabilitation ANC Phase 2	P	125 000,00 €	111 965,23 €	24 340,27 €	87 624,96 €
réseau nord phase 3	P	119 000,00 €	113 999,38 €	37 163,80 €	76 835,58 €
Avance versée sce assain mont + bretagne	P	440 000,00 €	432 666,67 €	141 049,33 €	291 617,34 €
subvention Ag Eau - réseau Nord phase 3	P	211 996,00 €	208 462,73 €	67 958,85 €	140 503,88 €
subvention DGE 2010 - réseau Nord phase 3	P	20 000,00 €	19 666,67 €	6 411,33 €	13 255,34 €
			935 536,49 €	297 146,03 €	638 390,46 €

TOTAL PASSIF NON REPRIS	3 764 544,88 €
--------------------------------	-----------------------

ACTIF

Désignation du bien	Partielle ou totale	Critère répartition	Date entrée	V. origine	VNC	FROIDEFONTAINE
études SDA	P	m3 consommés	14/11/2001	27 898,16 €	27 898,16	2 831,50 €
VNC 31/12/2011 total transférée						2 831,50 €

PASSIF

Objet de la dépense	Partielle ou totale	Critère répartition	Réf	Date	Montant de l'e	Montant au 1er janvier 2011	FROIDEFONTAINE
<i>Emprunts</i>							
Financement étude AC	P	m3 consommé			67 107,44 €	48 775,81 €	4 950,46 €
Réhabilitation ANC Phase 2	P	1 système ANC/23			125 000,00 €	111 965,23 €	4 868,05 €
					192 107,44 €	160 741,04 €	9 818,51 €